

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatre octobre à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 20 Septembre.

ETAIENT PRESENTS : MM.ALLOUCHERY Jean-Marie, LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, GARDIN Jean, SENECAT Dominique, HIBON Bernard (suppléant CARDON Joël), POURCHEL Laurent, AZELART Luc, VENDEVILLE Roger, LEROY Christian, WAROT Pascal, DEDECKER Patrick, DEVIGNE Maurice, FOURNIER Daniel, LEFEBVRE Hervé WILQUIN Ghislain, COYOT Jean-Claude, HANQUEZ Michel, WACQUET Pascal, VASSEUR Jean-Pierre, GUILBERT Jean-Marie, POURCHEL Charles-Henri, CAZIN Bernard, VASSEUR Dany, HENDRICK Olivier, DELCOURT Jean-Paul (suppléant FASQUEL Gérard), BONNIERE Jean-Marie (suppléant LEMAIRE Isabelle), MASSEZ Alain, SCHRYVE Roger, DEVULDER Didier, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, Mme COCQUEREL Micheline.

ETAIENT ABSENTS : MM. DUFOUR Olivier, PRUVOST Dominique, absents

POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE : Mr LURETTE Bruno à Mr POURCHEL Laurent
Mr FONTAINE Frédéric à Mr LECAILLE Sébastien
Mr SGARD Maxime à Mr COYOT Jean-Claude
Mr LAVOGEZ Serge à Mr SENECAT Dominique
Mr PRUDHOMME Dominique à Mr WILQUIN Ghislain
Mr DOUTRELANT Daniel à Mr PRUVOST Bertrand
Mme LEROY Isabelle à Mr GARDIN Jean

Membres en exercice : 42 – Présents : 33 – Représentés : 7 – Votants : 40 – Absents : 2

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :
Monsieur Christian LEROY est élu à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 JUIN 2023 :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 5 Avril 2023 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

1- SERVICE EAU – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SPANC : CREANCES PRESCRITES

Les créances prescrites sont des créances dont le délai de prescription est expiré et la prescription est acquise, emportant pour le débiteur extinction de son obligation de payer. En conséquence, les créances prescrites deviennent une charge définitive pour le syndicat. Elles ne peuvent être apurées que par l'émission d'un mandat au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Monsieur le Président propose au Comité Syndical

- de procéder sur le budget 2023 (budget SIDEALF budget principal) à l'apurement des créances prescrites, pour un montant de 19217,49 €
- de procéder sur le budget 2023 (budget SIDEALF assainissement collectif) à l'apurement des créances prescrites pour un montant de 6107,21€

- de procéder sur le budget 2023 (budget SIDEALF Spanc) à l'apurement des créances pour un montant de 80.00€.

Après en délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

2- SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT COLLECTIF EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de copies d'ordonnances rendues par le Tribunal d'Instance de Saint-Omer et transmises par Monsieur le Comptable du Trésor.

Ces ordonnances entraînent de plein droit l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Même si la décision du tribunal s'impose à la collectivité, Monsieur le Président explique que le Comité Syndical est tenu de délibérer car il doit constater que les créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Syndicat du fait de l'irrecouvrabilité de celles-ci.

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'annuler les créances éteintes, transmises par le service de gestion comptable de Saint-Omer, pour un montant de **3.645,10 €** (budget de l'Eau) et **7.061,67 €** (budget de l'Assainissement)

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires de l'article 6542 prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023.

3- SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'admettre en non-valeur, pour les motifs suivants :

- Jugement clôturant pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire ;
- Insuffisance d'actif et procès-verbal de carence ;
- Décédé ;
- NPAI ; ...

la liste transmise par le service de gestion comptable de Saint-Omer pour un montant de **3.766,55 €** (budget de l'Eau) et **5.739,99 €** (budget de l'Assainissement Collectif)

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires de l'article 6541 prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023

4- SERVICE EAU – DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

La séance ouverte, Monsieur le Président propose la décision budgétaire modificative suivante

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
6718 Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	18 000,00
6371 Redevance versée aux agences de l'eau	0,00	-18 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

5- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

La séance ouverte, Monsieur le Président propose la décision budgétaire modificative suivante

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	6 000,00
706129	Redevance modernisation agences de l'eau	0,00	-6 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00

6- SERVICE EAU – LEVEE DE RETENUES DE GARANTIE PRESCRITES

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il apparaît dans les écritures comptables des retenues de garanties liées à d'anciens marchés et non restituées.

Le détail est le suivant :

- DUCROCQ TP pour un montant de 231,00 €
- SADE pour un montant de 507,46 €

Monsieur le Président demande l'autorisation de procéder au remboursement de ces créances prescrites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

7- SERVICE EAU – ETUDE DE DELIMITATION DE L'AIRES D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DU FORAGE D'ALQUINES ET CARTOGRAPHIE DE VULNERABILITE

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet d'étude visant la délimitation de l'aire d'alimentation du captage du forage d'ALQUINES et la cartographie de vulnérabilité

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 30.000 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

8- SERVICE EAU – MISE EN PLACE DE 2 ANALYSEURS DE CHLORE

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet de mise en place de 2 analyseurs de chlore reliés à la télégestion aux forages d'ALQUINES et de SAINT MARTIN D'HARDINGHEM

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 10.025,54 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

9- SERVICE EAU – PROJET DE FORAGE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HARDINGHEM

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de forage sur la Commune de SAINT MARTIN D'HARDINGHEM. Afin de conduire ce projet, il sera nécessaire de désigner un bureau de maîtrise d'œuvre.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;

- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

10- REATION DES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU SIDEALF A LUMBRES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Président expose le projet de construction des nouveaux locaux administratifs et techniques du SIDEALF sur la Commune de Lumbres. Le coût prévisionnel est estimé à 2.012.463,00 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant. Il est susceptible d'être modifié en fonction de l'attribution de subventions.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Maîtrise d'œuvre - Etudes	159.346,00 €	Vente des locaux actuels	400.000,00 €
Travaux	1.853.117,00 €	Emprunt	1.400.000,00 €
		Autofinancement	212.463,00
Total	2.012.463,00 €	Total	2.012.463,00 €

La date de démarrage de l'opération est prévue au dernier trimestre 2023 et une fin d'opération en fin d'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 2.012.463,00 € HT
- APPROUVE le plan financé exposé

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

11- CREATION DES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU SIDEALF A LUMBRES – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Président expose le projet de construction des nouveaux locaux administratifs et techniques du SIDEALF sur la Commune de Lumbres. Le coût prévisionnel est estimé à 2.012.463,00 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant. Il est susceptible d'être modifié en fonction de l'attribution de subventions.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Maîtrise d'œuvre - Etudes	159.346,00 €	Vente des locaux actuels	400.000,00 €
Travaux	1.853.117,00 €	Emprunt	1.400.000,00 €
		Autofinancement	212.463,00
Total	2.012.463,00 €	Total	2.012.463,00 €

La date de démarrage de l'opération est prévue au dernier trimestre 2023 et une fin d'opération en fin d'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 2.012.463,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

12- CREATION DES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU SIDEALF A LUMBRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Président expose le projet de construction des nouveaux locaux administratifs et techniques du SIDEALF sur la Commune de Lumbres. Le coût prévisionnel est estimé à 2.012.463,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant. Il est susceptible d'être modifié en fonction de l'attribution de subventions.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Maîtrise d'œuvre - Etudes	159.346,00 €	Vente des locaux actuels	400.000,00 €
Travaux	1.853.117,00 €	Emprunt	1.400.000,00 €
		Autofinancement	212.463,00
Total	2.012.463,00 €	Total	2.012.463,00 €

La date de démarrage de l'opération est prévue au dernier trimestre 2023 et une fin d'opération en fin d'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 2.012.463,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

13- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - SUEZ

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Comité Syndical, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du délégataire SUEZ.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, des membres présents, approuve le présent rapport.

14- EVOLUTION TARIFAIRE

Lors de la dernière réunion du Comité Syndical, un groupe de travail de 12 personnes a été créé afin de mener une réflexion sur la méthode de tarification de l'eau potable. Il est fait part des réunions des 13 et 27 Septembre en partenariat avec l'Agence d'urbanisme. Les objectifs de l'évolution de la grille tarifaire sont :

- solidaire : réduire la facture d'eau pour les abonnés les plus défavorisés (accès à l'eau potable pour tous)
- environnementale : inciter les usagers à avoir une consommation raisonnable
- préservation de la ressource en eau

A cela, il convient d'assurer l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement

15- INGENIERIE FINANCIERE

Il est rappelé la convention en partenariat avec la CAPSO. L'état de la dette et le programme pluriannuel d'investissement a été intégré à l'application mis à notre disposition. Cet outil nous permettra d'avoir une vision sur le long terme de l'épargne des différents budgets et ainsi sur notre capacité à investir. Cette convention nous permettra également une mutualisation des consultations d'emprunt et de renégociations éventuelles.

QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Une rétrospective est présentée suite à la pollution bactériologique du forage d'Alquines du 29 juin 2023. A ce jour, les causes de cette contamination ne sont pas identifiées. Des remerciements sont présentés aux mairies des communes concernées pour leur collaboration pendant cette crise (information aux abonnés, distribution des packs d'eau)
- Les travaux de réhabilitation du château d'eau d'Alquines sont en cours et seront terminés fin novembre 2023.
- Suite à une fuite au val de Lumbres, une intervention a été réalisée dans la nuit du 4 au 5 septembre. Une bride à la sortie du bâtiment étaient hors d'usage. L'intervention s'est bien déroulée avec une très bonne équipe dynamique. Le retour à un fonctionnement normal s'est fait vers 3h.
- La pose de la canalisation rue de Thérouanne à Pihem est terminée, les branchements sont en cours. Les travaux seront terminés fin octobre 2023.
- Les travaux de renouvellement de canalisations eau potable et de mise en séparatif de l'assainissement eaux usées sur les places de Lumbres se sont terminés début septembre.
- Une consultation de maîtrise d'œuvre est en cours pour les travaux de mise en séparatif de l'assainissement eaux usées Rue Victor Hugo à Lumbres. Les entreprises seront consultées en fin d'année pour un démarrage des travaux au printemps de 2024 (en fonction des travaux de pluvial de la Commune de Lumbres)
- L'interconnexion entre les UGE d'Alquines (Haut Loquin) et le Hem Sud (Escoeuilles) a été réalisée fin juin.
- Les travaux de déplacement de canalisation sur la Commune de Seninghen ont été réalisés en juillet 2023
- Les compteurs de sectorisation de l'ancien syndicat de la vallée du Bléquin ont été renouvelés et sont en service
- Les installations d'analyseurs de chlore en continu avec report d'alarme sur la télégestion sur les forages d'Alquines et de Saint Martin d'Hardinghem ont été mises en service en août et septembre 2023.
- Le chiffrage concernant l'interconnexion entre les UGE de Lumbres (Remilly Wirquin) et Fauquembergues (Ouve Wirquin) a été demandé. Les Travaux seraient réalisés en octobre – novembre.
- Les travaux de mise en domaine public des compteurs Rue de la poterie à Saint Matin d'Hardinghem sont en cours.
- Le devis pour la pose des compteurs de sectorisation sur le territoire de la Hem Sud a été validé. Les travaux sont prévus en novembre 2023.
- L'étude de faisabilité et le schéma directeur d'assainissement pour les Communes d'Affringues, Bayenghem Les Seninghen et Remilly-Wirquin sont terminés. La présentation aux Conseils Municipaux de ces 3 communes sera faite prochainement.
- L'étude du schéma directeur assainissement de Lumbres a débuté en septembre 2023 pour une durée de 12 à 18 mois.
- L'installation de la télésurveillance sur deux postes de refoulement (Elnes) est prévue en octobre 2023.
- Une consultation de maîtrise d'œuvre est en cours pour les travaux de création de réseaux d'assainissement sur la Commune de Wavrans sur l'Aa (Rues du Marais et de Campagnette)
- Une inspection par un hydrogéologue (passage caméra, diagraphie, diagnostic) sur les forages de Pihem et Dohem sera réalisée en novembre 2023.
- A ce jour, le planning de relève de compteurs est à jour. Environ 500 compteurs ont été remplacés de mi-juin à aujourd'hui (760 depuis 01/01/2023). Il reste 400 compteurs à poser avant la fin d'année pour respecter le renouvellement annuel de 10% du parc.
- Le permis de construire pour le nouveau bâtiment a été déposé le 1^{er} juin. Le délai d'instruction est de 5 mois. Le dossier de consultation des entreprises a été déposé le 27 Juillet. La date de limite des offres était fixée au 2 octobre. 29 offres ont été déposées, 2 lots (couverture et platerie) sont sans réponse. Une nouvelle consultation est lancée pour ces 2 lots.